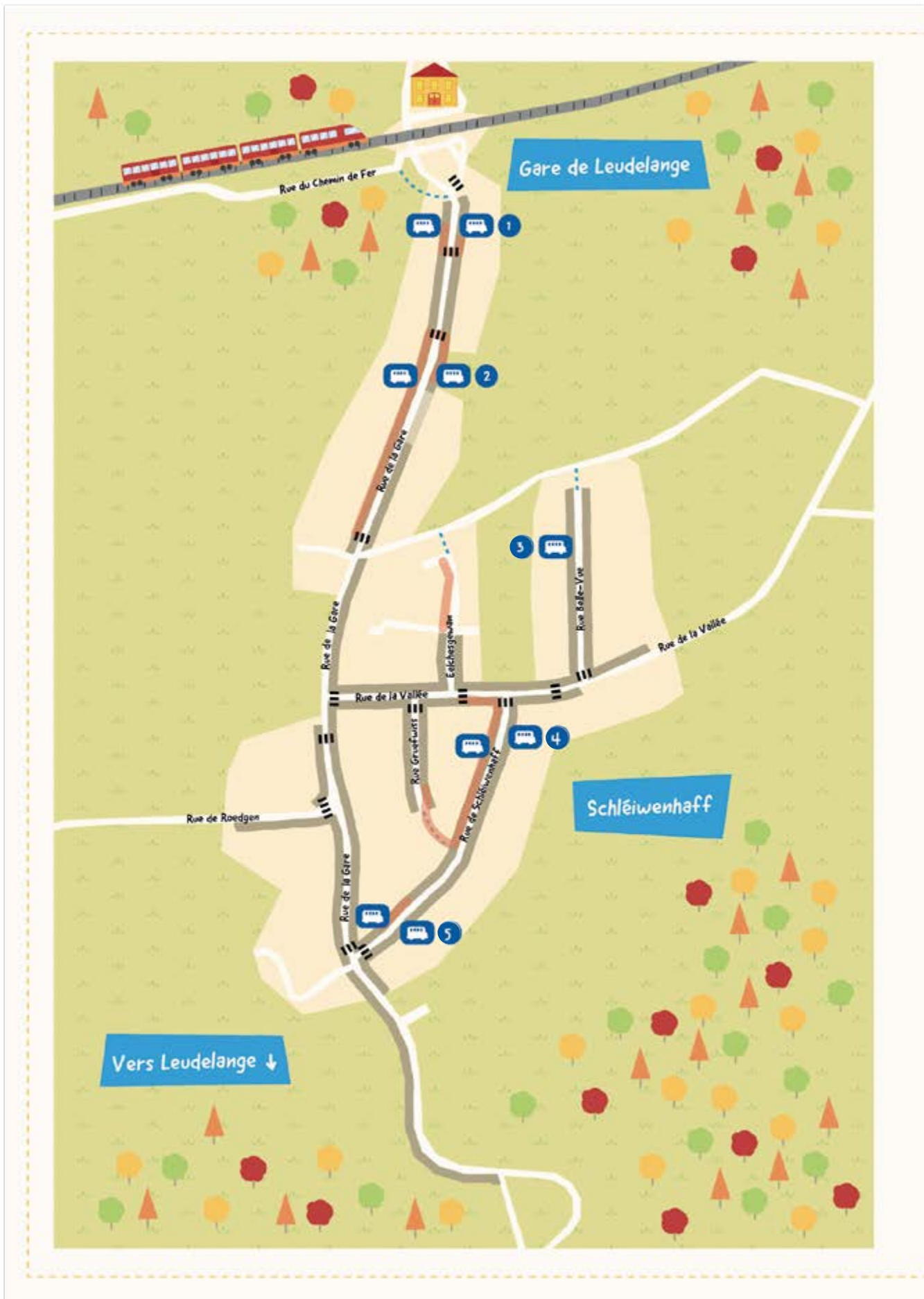






# TRAJET BUS 1 OU SÉCHÈRE SCHOULWEE





# Séchère Schoulwee Leudelange

## Légende

-  Séchère Schoulwee
-  Trottoirs
-  Rigoles non-securisées
-  Chemins pour piétons
-  Passages pour piétons existants

### Arrêts de bus

- 1 Arrêt « Maison 151 »
- 2 Arrêt « Maison 128A - Ackerheck »
- 3 Arrêt « Maison 14 »
- 4 Arrêt « Maison 29 » (arrêt Ehlbett II)
- 5 Arrêt « Maison 151 » (arrêt Ehlbett I)

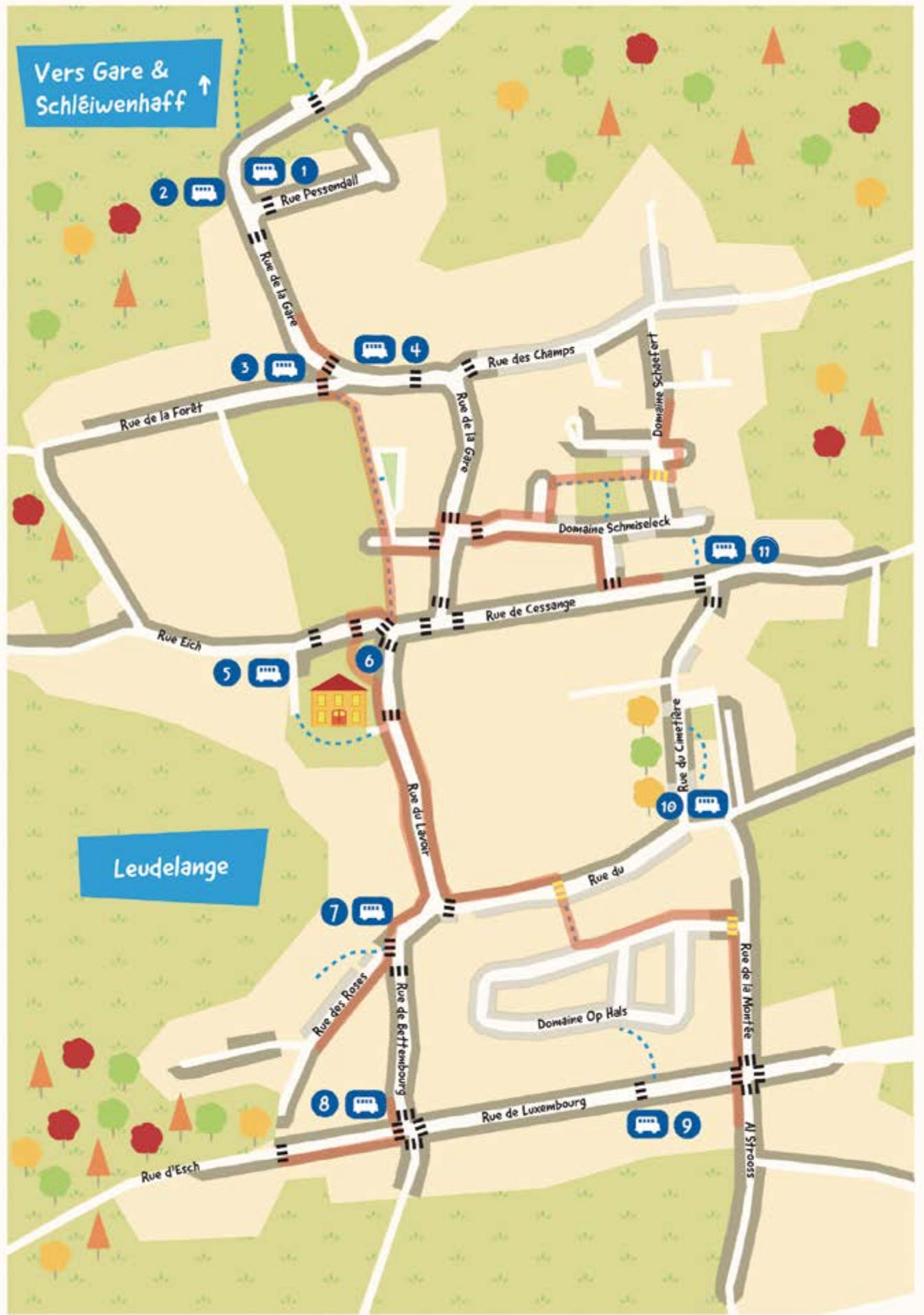
### PLUS DE SÉCURITÉ SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE

Chers élèves, chers parents,

Afin de garantir la sécurité des écoliers sur leur chemin vers l'école, le concept du « Séchère Schoulwee » a été mis en œuvre dès l'entrée scolaire 2021/22. Ce projet a été conçu par la commune de Leudelange en collaboration avec la commission scolaire en reprenant les avis des parents et élèves.

Ainsi, les chemins vers l'école seront dotés de plusieurs mesures de sécurisation des élèves. Par exemple, les parcours vers l'école, les passages piétons, les trottoirs et les arrêts de bus seront balisés par des autocollants et logos colorés.

Le parcours a été déterminé en fonction du lieu de résidence des enfants. Le but du concept « Séchère Schoulwee » est d'encourager le plus grand nombre d'écoliers et de parents à se rendre à pied ou à vélo vers l'école. Le but est de réduire le trafic autour du site scolaire. Bien souvent on témoigne autour de l'école des situations dangereuses dues à une circulation dense créant ainsi un sentiment d'insécurité à la fois chez les élèves et les parents.





# Séchère Schoulwee Leudelange

## Légende

-  Séchère Schoulwee
-  Trottoirs
-  Rigoles non-securisées
-  Chemins pour piétons
-  Passages pour piétons existants
-  Nouveaux passages pour piétons

### Arrêts de bus

- 1 Arrêt « Maison 68c »
- 2 Arrêt « Maison 69 »
- 3 Arrêt « Queschewee »
- 4 Arrêt « Kamellebierg »
- 5 Arrêt « Place des Martyrs »
- 6 Arrêt « École Faarwekëscht »
- 7 Arrêt « Maison 2 »
- 8 Arrêt « Gruef »
- 9 Arrêt « Op der Strooss »
- 10 Arrêt « Fronzel »
- 11 Arrêt « Stiedswee »



Afin de minimiser le risque d'accident, plusieurs consignes de sécurité sont à observer :

Le trottoir offre la seule zone de protection où l'enfant peut marcher.

L'écolier doit toujours marcher sur le trottoir du côté le plus sûr, c'est-à-dire vers les maisons et les jardins.

En cas d'absence de trottoir sur les deux côtés de la chaussée, l'écolier doit se diriger sur le côté gauche.

L'écolier doit traverser la chaussée où se trouvent des feux de signalisation et un passage pour piétons sécurisé.

Avant de traverser une rue située dans une zone non protégée, l'écolier doit d'abord regarder attentivement à gauche, ensuite à droite jusqu'il n'y ait plus de voitures en vue.

